

ZAC MULTISITE DE SAINT HILAIRE DE LOULAY

Le conseil municipal de Saint Hilaire de Loulay a décidé, dans sa séance du 7 mai dernier, d'engager une concertation avec la population préalablement à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est un outil opérationnel qui permet notamment aux collectivités locales de réaliser des opérations d'aménagement urbain créant des programmes généralement diversifiés de logements, commerces, activités ... tout en réalisant conjointement les équipements publics d'infrastructure rendus nécessaires par l'urbanisation de la zone.

Le projet d'aménagement du centre bourg de Saint Hilaire de Loulay a pour but de :

- Promouvoir le renouvellement urbain au cœur de la commune en minimisant l'impact du développement sur les terres agricoles,
- Proposer une nouvelle offre cohérente de logements, de commerces et d'activités
- Redynamiser l'image de la commune à travers la mise en valeur d'espaces publics majeurs et le traitement des entrées de bourg depuis la RD 137,
- Inscire et valoriser la vallée du Loulay dans le maillage des liaisons douces à l'échelle du centre bourg.

La procédure de ZAC comporte 3 étapes : la concertation préalable, la création et la réalisation.

Actuellement, la phase de concertation est lancée et va permettre de donner aux habitants, aux associations locales et autres personnes concernées, tout élément d'information sur le projet, et en retour, d'intégrer toute remarque susceptible de contribuer à l'élaboration d'un projet harmonieux et approprié aux besoins.

Une réunion publique d'information est prévue **le jeudi 27 mai à 20 heures à la salle du Cercle**. Les documents relatifs au projet sont exposés en mairie et un registre est à disposition du public afin de recueillir les avis.